

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°446

OBJET : CONVENTION ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu la loi 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la convention 2024 annuelle relative aux missions de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Considérant le contenu des missions de médecine préventive que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ;

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;

Considérant la portée juridique de ce document qui est un préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations proposées en annexes.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DÉCIDE d'approuver la convention pour l'année 2024 relatives aux missions de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne ;

HABILITE Monsieur le maire ou l'Adjointe déléguée à la gestion des ressources humaines, à signer le document cadre et ses avenants éventuels.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	25
Absents :	10
Pouvoirs :	08
Votants :	33

Convoqués le : 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.